

COMMUNE
DE
SAINT-GILLES
LEZ-BRUXELLES

BUREAU G

Ind^e N^o 18923

OBJET :
Beaux-Arts

Saint-Gilles-les-Bruxelles, le -6-AOÛT-1925

Monsieur le Comte,

Comme suite à notre lettre du 15 novembre 1924, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nos services compétents ont procédé à un premier examen de la question du placement sur une de nos places publiques du mât électrique, oeuvre du grand artiste feu M. le Comte de Lalaing, que vous offrez en don à notre Commune.

Annexe

Cette étude a été communiquée à la Section des Beaux-Arts du Conseil communal. Fort de l'avis de celle-ci, le Collège, en séance du 8 juillet dernier, a confirmé sa décision antérieure acceptant le don en principe. Toutefois, le mât ne pouvant être érigé qu'à la place de la Constitution, il a estimé qu'il ne pouvait faire prendre actuellement une décision définitive par le Conseil communal au sujet de l'acceptation du don: la chose ne sera en effet possible que lorsque la question de la Jonction Nord-Midi aura été résolue par la négative. Le Collège a décidé en conséquence que l'examen de votre offre serait repris à ce moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, avec nos
A Monsieur le Comte de Lalaing,
Rue Guimard, n^o 8,
BRUXELLES.

remerciements réitérés pour votre beau geste, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Par le Collège:

Le Collège,

Pr le Secrétaire,

/Le Directeur-Délégué,

J. M. Desmets

Stalung